

DÉPARTEMENT DU  
DOUBS

**COMMUNE DE TARCENAY-  
FOUCHERANS**

25620 TARCENAY-FOUCHERANS

CANTON  
D'ORNANS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 juillet 2023

DCM : N° 2023-07-05

**OBJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES LOUE LISON (CCLL) – PROJET EQUIPEMENT  
SPORTIF**

**L'an deux mil vingt-trois  
Le 5 juillet**

Envoyé en préfecture le 22/07/2023

Reçu en préfecture le 22/07/2023

Publié le

ID : 025-200082758-20230705-2023\_07\_05-DE



**NOTA :** Compte-rendu  
de cette délibération affiché le  
11/07/2023  
Convocation du Conseil du  
01/07/2023  
Membres en exercice : 19

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni  
au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M.  
Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

**Etaient présents :** tous les membres

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Emmanuel LACOMBE, excusé, pouvoir à M.  
Pierre CLAUSSE ; Mme Isabelle LEFEBVRE, excusée, pouvoir à M. Patrice  
PRETOT ; Mme Nathalie LAURENT, excusée, pouvoir à Mme Christina  
MARCHAND ; Mme Mireille PICARD, excusée, pouvoir à M. Nicolas DEMOLY

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** En application de l'article L.2121-15 du code général des  
collectivités territoriales, le Conseil Municipal nomme M. Pierre CLAUSSE pour  
remplir les fonctions de secrétaire

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le courrier du Président de la Communauté de  
Communes Loue Lison en date du 29/03/2022 indiquant le lancement du projet  
d'aménagement d'un plateau sportif intercommunal sur le secteur nord du territoire Loue  
Lison (de Rurey à l'Hôpital-du-Grosbois).

Il rappelle aussi les discussions, débats qui ont eu lieu lors de séances de Conseil Municipal  
en date des 07/04/2022 et 10/05/2023.

Le Maire rappelle également que lors des discussions sur ce sujet, M. Nicolas DEMOLY et  
M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Adjoints, ont été désignés comme référents de la  
commune auprès de la communauté de commune portant le projet

Ces deux élus indiquent au Conseil Municipal que le dossier de candidature a été présenté à la  
communauté de communes lors d'une audition le 10/11/2022 (envoi du dossier par voie dématérialisée  
le 24/09/2022) et que des renseignements complémentaires ont été apportés le 08/05/2023 suite à une  
demande de la communauté de communes.

Le site proposé par la commune de Tarcenay-Foucherans correspond aux terrains communaux situés  
dans la zone délimitée au AU1L du PLU de Tarcenay, zone dédiée à l'accueil des équipements et  
constructions publiques liés aux activités sportives et de loisirs.

Envoyé en préfecture le 22/07/2023

Reçu en préfecture le 22/07/2023

Publié le



ID : 025-200082758-20230705-2023\_07\_05-DE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Réitère son soutien à la candidature de la commune pour ce projet,
- accepte que l'intégralité de l'emprise nécessaire à l'implantation de ce projet, soit cédée à la communauté de communes Loue Lison pour l'euro symbolique,
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Vote à majorité : 19 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,  
Maxime GROSHENRY.

